SYNDICAT C.G.T. DES TERRITORIAUX DE ROUEN
53 Bourg l'Abbé - 76000- ROUEN
Tél : 02 35 00 29 20
E.Mail : territoriauxrouen@free.fr ou syndicat.cgt@rouen.fr
Guillaume Larose secrétaire Général
Jacques Grandin Secrétaire Général Adjoint
Greg Larchevêque secrétaire Général Adjoint

Le 16/09/24

LA PRÉPARATION AU RECLASSEMENT TESTÉE ET DÉSAPPROUVÉE PAR LA CGT

La période de préparation au reclassement (PPR) permet d'accompagner la transition professionnelle des agents reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions. Ceci est encadré par un décret n°2019-172 du 5 Mars 2019 et mis en application depuis Mars 2023 à la Ville de Rouen.

Ce procédé permet aux fonctionnaires ayant été reconnus inaptes à leurs fonctions par le conseil médical du Centre de Gestion de continuer à exercer une activité, de lui faciliter la transition et la réorientation professionnelle.

Il permet à l'agent d'effectuer un bilan professionnel, formations, stages d'observation, immersions….D'après les textes, toute mesure utile pour envisager une nouvelle carrière de l'agent peut-être proposée.

Ce PPR est une convention tripartite d'un an renouvelable 3 mois si demande de reclassement entre l'agent, la collectivité et le centre de gestion 76. Ce timing d'un an devrait pousser la collectivité à avancer pour un meilleur suivi dynamique et un bon accompagnement pour l'agent.

Or c'est tout le contraire, mise en place du PPR tardif, on force les agents à poser des congès ou à se mettre en arrêt maladie faute de pouvoir trouver un reclassement ou une solution pour nos collègues qui ont été abîmés, usés par le travail durant tant d'années. Les agents sont totalement perdus, isolés car ils manquent d'accompagnement pour aboutir à un reclassement.

Trop d'agents à la Ville sont laissés seuls sans solution et sachant que l'âge de la retraite a reculé, ce type de situations augmentera au fils des années à venir.
La collectivité doit prendre ses responsabilités et l'employeur doit être actif !!!

L'administration doit être plus présente dans la demande de reconversion et le reclassement de l'agent afin de donner toutes les chances à l'agent pour que son nouveau projet aboutisse. Dès que l'usure est décélée, il faut réfléchir immédiatement avec lui à son évolution pour déclencher les formations et les demandes d'immersions.

La DRH doit aussi écouter et entendre les souhaits des agents, elle doit s'adapter aux aspirations de l'agent, à son potentiel et à la réalité du terrain.
A ce jour, à la Ville, il y a clairement une absence d'accompagnement, les agents eux-mêmes parlent très clairement de « casse-tête », d'épuisement, de demandes de formations qui ne sont pas acceptées…

L'échec du PPR

En cas d'échec du process, l'agent sur demande de l'administration sera placé en retraite pour invalidité ou sera licencié pour inaptitude physique, clairement vous serez mis à la porte.
La collectivité commence déjà cette démarche pour certains agents qui sont à la fin du PPR en leur envoyant un courrier et cela est inadmissible !!!
Comment accepter ce genre de méthode quand Mr le Maire défend sur les médias nationaux, les droits des travailleuses, travailleurs.
Nos collègues en plus d'être touchés par la maladie, sont livrés à eux-mêmes pour retrouver un poste adapté à leur pathologie et par faute d'accompagnement sont scandaleusement abandonnés à la fin de cette période de préparation au reclassement.

Tout cela à l'initiative de Mr le Maire et de la bénédiction de son adjoint aux finances !!

Sachez que vous pouvez compter sur nous, pour vous accompagner si vous êtes concernés par cette situation ou que vous rencontrez des problèmes pour la mise en place du PPR.

JE LUTTE, JE ME SYNDIQUE, JE GAGNE AVEC LA CGT !

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Tél. ..... Courriel : .....